



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

Règlement # 285-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021

1^{er} projet de règlement :

ATTENDU QU'un projet de traitement des résidus agricoles par biométhanisation a été présenté aux élus ;

ATTENDU QUE ce projet serait implanté sur la propriété située au 40, route 216;

ATTENDU QUE la municipalité considère que ce projet pourrait être bénéfique à plusieurs égards pour la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire souhaite apporter des modifications à son règlement de zonage pour tenir compte de ce projet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 septembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement étaient disponibles pour consultation par le public ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

QUE le premier projet de règlement portant le numéro 285-2023 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit:


Article 1

Ajout à la grille des spécifications de l'autorisation pour l'usage « Industrie de première transformation de produits agricoles avec nuisances (I-4) » à l'intérieur de la zone 100-A.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Copie certifié conforme, donnée à Saint-Nazaire-de-Dorchester, ce 11^e jour du mois de septembre 2023


Joanie Bolduc Pelchat
Directrice générale/greffière-trésorière